

## **Rapport de la sous-commission des comptes 2009**

### **Dicastère de Monsieur Pierre Hainard**

#### **Composition de la sous-commission**

M. Denis Cattin (PLR)  
M. Philippe Lagger (Verts) – rapporteur  
M. Laurent Duding (PS) excusé

La sous-commission s'est réunie, mardi 23 mars 2010 de 8h00 à 14h00, en présence de deux commissaires et de MM. Pierre Hainard et Fernando Soria. Madame Florence Gasser ainsi que Messieurs Jean-Claude Turtschy, Joseph Mucaria, Antoine Guilhen, Jacques Vidal, Bernard Wille et Laurent Frascotti sont présents pour débattre des postes concernant leur service. Madame Catherine Huther responsable du service géomatique est excusée.

#### **Considérations générales**

Un examen des comptes 2009 permet de constater que ces derniers présentent un excédent de charges de CHF 18'869'953.- soit une amélioration de CHF 400'316.- par rapport au budget. Cependant il est impossible de faire une comparaison avec les comptes 2008 car le résultat positif du précédent exercice avait permis, entre autres, d'effectuer des amortissements plus élevés, dit complémentaires qu'à l'accoutumée, ceci en prévision des années à venir.

Il a été ainsi possible de procéder à des amortissements inférieurs de plus de CHF 1'300'000.- par rapport à ceux budgétés. Le budget a bien été respecté dans tous les services, tout en notant que dans le secteur Biens services et marchandises la tâche n'a pas été facile car les prix ont poursuivi leur hausse.

En ce qui concerne les amortissements la remarque faite ci-dessus vaut pour tous les services, nous n'y reviendrons donc pas dans l'analyse des différents chapitres.

#### **700 Administration des travaux publics**

Les chapitres 700 à 717 sont discutés en présence de MM. Jean-Claude Turtschy et Joseph Mucaria.

Cette rubrique ne suscite aucun commentaire particulier sinon que les deux fois CHF 50'000.- de subventions cantonale et fédérale seront récupérées si l'avancement du dossier PGEE le permet.

## **710 Voirie-Frais d'entretien**

Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées dans la mesure où elles sont d'environ CHF 200'000.- inférieures à celles budgétées. Il est aussi constaté qu'étant donné l'agrandissement de la surface construite et par conséquent l'extension des différents réseaux à entretenir le travail est en augmentation et qu'il ne sera plus possible à l'avenir de réduire le personnel. Les personnes engagées dans le cadre des mesures d'insertion socioprofessionnelles (une quinzaine environ) rendent de grands services. Cependant, elles nécessitent, étant donné leur manque de formation, un encadrement, raison pour laquelle une personne a été engagée dont le 50% de son temps sera consacré à cette tâche.

A la position 3144300 «Transports-Matériaux-Fournitures-Voirie », le chiffre de CHF 828'247.82 ne correspond pas à la réalité des travaux effectués puisque que CHF 2'000'000.- utilisés pour les travaux exceptionnels de restauration du réseau routier en 2009 avaient été imputés dans les comptes 2008.

M. Turtschy relève qu'il faudrait pouvoir investir chaque année CHF 1'600'000.- pour maintenir le réseau routier dans un état satisfaisant. L'idéal serait de pouvoir disposer chaque année d'une somme dans une fourchette de CHF 1'000'000.- à CHF 2'000'000.- selon la situation financière. Le logiciel acquis par la commune qui permet de projeter avec une bonne précision la progression des détériorations est très utile pour établir des stratégies d'entretien.

Les routes mal entretenues occasionnent du travail ainsi que des coûts supplémentaires. Il est à noter que ce type de remarques est tout aussi pertinent pour les canalisations et les véhicules.

Un commissaire s'inquiète de la rapide détérioration de la route du Valanvron qui vient d'être refaite : Il se demande si la qualité des bitumes est toujours la même. Il lui est répondu qu'il a été procédé à un essai avec un bitume 100% recyclé. Bien que cet enrobé coûte 30% moins cher qu'un produit standard, il ne convient pas à cet usage et ne sera plus utilisé. En ce qui concerne la qualité des bitumes, il ne semble pas qu'elle se soit détériorée. Cependant Monsieur Turtschy s'interroge sur la qualité du granulat vendu par un des fournisseurs qui provient non pas de la roche même mais de graviers alluviaux que l'hétérogénéité des matériaux pourrait rendre plus sensible au gel. En outre, les charges plus importantes et les jantes extra larges ne sont pas étrangères aux détériorations plus rapides des routes.

## **711 Enlèvement de la neige**

L'hiver particulièrement rigoureux n'a pas permis de tenir le budget. Cependant il est à relever que les nouvelles mesures prises afin de limiter l'évacuation de la neige et la création des andains sur les trottoirs ont permis de substantielles économies. Si l'on compare les hivers 2007 et 2009 le gain s'élève à CHF 560'000.-. En outre le Stop Gliss Bio qui coûte

moins cher que le gravier permet aussi des économies. Les conditions climatiques mettent aussi plus largement à contribution le matériel avec pour conséquence de plus grands coûts d'entretien.

## **712 Constructions nouvelles**

Le nouveau calcul de la taxe d'équipement approuvé par le Conseil général assure comme prévu de meilleures entrées qui correspondent mieux à la réalité des coûts.

## **715 Service des ateliers**

L'entretien des véhicules s'avère couteux (3132700). Le logiciel de garage permet d'anticiper sur les choix à faire quant au renouvellement de matériel. Dès le moment où les charges de réparation s'avèrent plus élevées que l'amortissement, il serait judicieux de renouveler le matériel. La situation financière ne permet malheureusement pas de le faire systématiquement.

La mise en conformité des panneaux de circulation représente chaque année de grosses dépenses (3111900). Chaque panneau est répertorié et les remplacements sont planifiés. 2,5 personnes sont employées pour cette seule tâche. Actuellement, le SDP étudie une manière autre de travailler avec la signalisation hivernale qui pourrait permettre d'économiser CHF 30'000.- par année.

## **716 Enlèvement des déchets non-valorisables**

La réserve étant totalement épuisée la taxe déchets de base a dû être augmentée de CHF 7.40 par personne (tarif pour une personne seule). Le départ à la retraite de la personne chargée de la taxation demandera l'engagement d'une personne à 100% jusqu'à l'introduction de la taxe au sac.

Lorsque la taxe au sac sera appliquée, un système d'encaissement mixte sera mis en œuvre. L'objectif, pour la partie fixe, serait de taxer les propriétaires par bâtiment. Ces derniers récupéreraient leur contribution par le biais des décomptes de charges. Cette manière de procéder permettrait de limiter largement les pertes sur débiteurs qui se sont élevées à un peu plus de CHF 300'000.- en 2009.

Le nouveau système de ramassage des déchets qui évite le porte-à-porte s'avère plus que positif. Dans le quartier des Allées 75% de la population s'avère satisfait. En outre les économies de carburants sont substantielles puisque la consommation des véhicules passe de 100 litres à environ 60 au 100 kilomètres.

## **717 Enlèvement des déchets valorisables**

La mise en place du ramassage du PET est à l'étude. Il est cependant fait remarquer que le système actuel prévoit dans le prix du PET une taxe anticipée de recyclage qui revient au producteur afin d'indemniser son travail. Dans le cas de ramassage par les collectivités publiques cette taxe ne leur est pas restituée.

## **720 Station d'épuration**

Le chapitre ci-dessous est discuté en présence de M. Jacques Vidal.

Les recettes dues à l'épuration des boues en provenance du Val de Morteau sont en augmentation. La station fonctionne de manière optimale à pleine capacité.

La production de l'électricité permet d'assurer 60% des besoins. Le but à atteindre est 100%. Il est à remarquer que cette production propre n'est pas soumise au droit de timbre. La réserve financière actuelle permettra de maintenir une taxe d'épuration au même niveau pendant quelques années.

## **721 Réseau séparatif**

Rien à signaler.

## **722 Boues de dépotoirs**

Le crédit de CHF 1'000'000.- TTC pour l'acquisition et l'installation d'une unité pour le traitement des boues de dépotoirs ne sera pas utilisé pour le moment. Actuellement, l'étude de faisabilité s'est portée sur une autre installation moins coûteuse et plus fiable.

## **123 Service informatique**

Le chapitre ci-dessus est discuté en présence de M. Laurent Frascotti, chef de service.

L'intégration du SIC dans le SIEN répond à ce qui était attendu. Le mandat de prestation est respecté et ce qui a été promis est tenu.

L'étude de la mise en place du nouveau site Internet se poursuit. A ce sujet un groupe de travail est piloté par la chancellerie. Une société de communication étudie l'image qui mettra en valeur ce site. Dans la recherche de l'outil de travail il est tenu compte de l'évolution technologique dans le domaine afin que la navigation soit ouverte à tous les supports de communication.

Les locaux rue du Parc 65 et rue du Pont 23 sont toujours utilisés. Il est important que des compétences informatiques restent à La Chaux-de-

Fonds. Une des salles de la rue du Parc est loué au CIFOM pour ses étudiants.

En ce qui concerne les photocopieuses utilisées dans l'administration, la norme de fonctionnement est le recto verso, ceci dans le but évident d'économiser du papier. Il est relevé que chaque année les services communaux effectuent 9 millions de photocopies dont 6,7 millions dans les écoles.

## **Service d'Architecture et des bâtiments**

Les chapitres 200 et 201 sont discutés en présence de M. Antoine Guilhen.

### **200 Service des bâtiments**

Le dépassement d'environ CHF 40'000 au poste 3159000 « Achat et blanchissage de linge » est dû à la mise en place d'essuie-mains en papier à la suite d'une directive exigeant une mesure de prévention face à la grippe H1N1.

Il est difficile de gérer au plus juste le stock et l'achat de produits de nettoyage (3139200), c'est pourquoi les chiffres présentent de grandes différences d'une année à l'autre. La gestion actuelle est manuelle. La mise en place du nouveau logiciel de gestion SAP permettra une gestion plus fiable et plus économique.

### **201 Bâtiments divers d'utilité publique**

Le dépassement au poste « Entretien abris bus – Ascenseur gare » (3146000) provient de la remise en état de l'ascenseur de la gare. Les travaux effectués se sont avérés très utiles, les pannes étant beaucoup moins nombreuses. L'éventuelle prochaine étape consistant au changement des cabines dépendra des décisions prises dans le cadre du projet Le Corbusier (passerelle).

Il est à noter que le nombre de nettoyage des graffitis est en baisse. Le fait de nettoyer rapidement les déprédations semble être une mesure préventive efficace. A ce sujet, la peinture du passage pour piétons se situant sous l'usine Voumard a été réalisée par une entreprise spécialisée qui utilise des produits plus facile à nettoyer, ceci avec succès.

La Halle Volta sera fonctionnelle à partir du 18 octobre et son utilisation a été intégrée dans les horaires des écoles. Le parking, quant à lui sera ouvert le 1<sup>er</sup> novembre avec l'objectif de louer 40 places au mois et 40 places au tarif horaire. Cette répartition sera éventuellement revue en fonction de la demande des utilisateurs. La halle sera « habillée » d'une protection solaire dont le graphisme rappellera les fibres musculaires de la grenouille qui ont inspiré Volta dans ses recherches.

## **740 Cimetière et centre funéraire**

Ce chapitre est discuté en présence de Madame Florence Gasser.

L'orgue a été restauré. Pour ce faire il a fallu le démonter, le nettoyer, changer les soufflets en papier, l'accorder et l'harmoniser. Ces travaux qui devraient s'effectuer tous les 15 à 20 ans ont été réalisés après 25 ans.

Des contacts ont été pris avec la ville de Neuchâtel dans l'éventualité de procéder aux incinérations du bas à la Chaux-de-Fonds. Cette solution éviterait de cumuler les gros investissements afin de mettre en conformité les fumées émises par les centres funéraires.

La réalisation d'un quartier d'inhumation de longue durée (60 ans) est à l'étude. Elle permettrait de répondre aux rites funéraires de toutes les confessions.

La hausse du poste « Remboursement des frais d'incinération » (4365000) de CHF environ 78'000.- est dû au retour au crématoire de la ville d'une entreprise d'un autre canton qui avait renoncé à ses services.

Un commissaire s'inquiète de la qualité du son à l'extérieur de la salle de cérémonie, il est répondu que sa demande sera prise en compte rapidement.

## **770 Géomatique**

Mme Catherine Huther, cheffe du service est excusée.

Un collaborateur à 100% a été engagé afin de faire face à toutes les tâches effectuées par ce service, ce qui porte sa dotation en personnel à 1,6 poste. Le plan de la ville est quasi terminé et il sera à disposition très prochainement.

## **902 Services industriels**

Les honoraires au Conseil communal ont été supprimés suite à une modification des statuts de la société Viteos SA pour l'exonération du droit de timbre.

Le dividende de Vitéos s'est élevé à 3%. Cependant différentes mesures ont été prises par Vitéos pour ne pas péjorer le résultat de la ville.

## **911 Eau-réseaux**

Le versement à la réserve Presta-Jogne n'a pas été effectuée afin d'éviter une augmentation du prix de l'eau. (voir rapport de la sous-commission du budget 2010).

## **205 Forêts**

Les ventes de bois se sont faites à un prix favorable. La construction du centre forestier va démarrer. Le regroupement du service sous la responsabilité de la ville du Locle se révèle fructueuse, des économies d'échelle ont été réalisées tout en maintenant des prestations équivalentes.

## **730 Service des Espaces verts**

Ce chapitre est discuté en présence de M. Bernard Wille.

Le Centre horticole ne figure pas encore dans les comptes, mais il est à noter que la reprise du magasin du Cimetière s'est avérée positive puisque les ventes ont augmenté. Il est prévu de dynamiser ces ventes par un souci de renouvellement de l'offre.

Les grandes variations dans les coûts qui apparaissent au compostage (3183500) sont dues au temps (climat) qui rend difficile les prévisions.

Les machines utilisées sont conservées le plus longtemps possible ce qui occasionne des frais d'entretien importants (3132700). Il n'est pas toujours facile en fonction des possibilités financières de choisir entre investir ou réparer.

## **En conclusion**

Les travaux de la sous-commission se sont déroulés dans une excellente ambiance, ceci grâce à toutes les personnes qui sont intervenues.

La sous-commission remercie le chef du dicastère et les responsables des services de leur collaboration et de leur souci permanent de la santé des finances de la ville dans un contexte financier délicat. Les remerciements de la sous-commission vont aussi à l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour leur travail et leur engagement au service de notre Ville.

Le rapporteur  
Philippe Lager